

Séance du 30 juin 2026

N° 2026.06.06

Objet : FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2025

Date de Convocation

Le 24 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 02

Représentés : 03

Votants : 27

Etaient présents :

Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER,
Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX,
M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD,
M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU,
M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE,
Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK,
Mme Alexandra PORCHERON et Mme Julie RIOLLET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ
M. Damien MICHAUD à M. Frédéric GRILLET
M. Alexis MOREAU à Mme Alexandra PORCHERON

Absents excusés : M. Cédric ANTONIAZZI et M. Alexandre ESTHER

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame Coralie FLAIS fait état des résultats de l'exercice 2025 qui se résument comme suit :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 871 196.77 €	1 633 012.97 €	3 504 209.74 €
Investissement	-429 126.89 €	252 781.09 €	-176 345.80 €

Elle fait état des restes à réaliser :

Détermination du solde des restes à réaliser de la section d'investissement	
Total des RAR en recettes à reporter sur N+1	36 990.78 €
Total des RAR en dépenses à reporter sur N+1	1 173 967.37 €
Solde des RAR	-1 136 976.59 €
Détermination du résultat de la section d'investissement avec les RAR	
Résultat	-1 313 322.39 €

Elle précise qu'en raison du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

✖ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	1 313 322.39 €
✖ Excédent de fonctionnement reporté :	2 190 887.35 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2025 ;
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'affecter** ces montants au budget général 2026 comme suit :

✖ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 – Recette d'investissement) :	1 313 322.39 €
✖ Excédent de fonctionnement reporté :	2 190 887.35 €

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

